



TEN  
NIS

COMITÉ  
HÉRAULT

# Partenaires



# SOMMAIRE

---

	PAGES
↳ L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE	2
↳ LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE TENNIS ENTREPRISE	3
↳ LES COMPETITIONS TENNIS ENTREPRISE	4
↳ REGLEMENTATION ET QUALIFICATION TENNIS ENTREPRISE	5
↳ REGLES DE CALCUL ET CALENDRIER DU CLASSEMENT	6-7
↳ LES SECTIONS ET CLUBS TENNIS ENTREPRISE PAR ZONES	8
↳ LE CALENDRIER DES COMPETITIONS TENNIS ENTREPRISE	9
↳ FICHE D'IDENTIFICATION DES SECTIONS TENNIS ENTREPRISE	10
↳ COUPE MIXTE 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> série	11
↳ TABLEAU QUALIFICATIF REGIONAL « HONNEUR »	12
↳ CHAMPIONNAT INDIVIDUEL TENNIS ENTREPRISE	13
↳ COUPE DE FRANCE 4 <sup>ème</sup> SERIE MESSIEURS	14
↳ COUPE DE L'HERAULT ENTREPRISE DAMES	15
↳ CHAMPIONNAT PAR EQUIPES	16-17
↳ FICHE D'ENTENTE	18
Annexes (19 -> fin)	
↳ LES FORMATIONS DE JUGE-ARBITRE	20
↳ LES FORMATIONS D'ARBITRES	21

# UNE EQUIPE DEPARTEMENTALE A VOTRE SERVICE

## COMITE DIRECTEUR :

Président :  
Vice-Présidente déléguée au tennis féminin :  
Vice-Président délégué aux seniors + par équipes :  
Secrétaire Générale :  
Trésorier :  
Responsable de la Commission Arbitrage :  
Responsable de la Commission Classement :  
Responsable de la Commission Épreuves par équipes Séniors :  
Responsable de la Commission Tennis Entreprise :  
Responsable de la Commission Individuels Séniors et Séniors + :  
Responsable des compétitions jeunes :

Jean-Louis REY  
Maryse MASSON  
René RANCHOUX  
Martine BISSET  
Serge AYGALLENQ  
Laurent POLGE  
Yves ROUVELET  
Mireille PLANCHON  
Christophe IGOUNET  
Gilbert GERARDIN  
David PRANDINI

Autres membres :

Jean-Baptiste BORREL, Bernard BRESSON, Michel CHARMOT, Vincent DAUDÉ, Cathy FOURAGE, Anaïs GARAMBOIS, Danièle GASTALDY, Sophie GLAUZY, Marcel PIETRZAK, Stéphane VIDAL.

## PERMANENTS :

Conseiller Sportif Territorial (CST)

**Florent LEVEQUE**

Tél. : 04 99 77 20 77

Tél. : 06 15 50 93 90

Responsable Administrative

**Sandrine LAURENT**

Secrétaire

**Cécile DUMAS**

Conseillère En Développement (CED)

**Nathalie DOMERGUE**

Tél. : 04 99 77 20 77

Tél. : 07 86 77 24 94

Accueil et Gestion Sportive

**Allison HOFFMANN**

## *Comité de Tennis de l'Hérault :*

3 rue Cité du Mas de Tesse

34070 Montpellier

Tél. : 04 99 77 20 77

E-mail : [comite.herault@fft.fr](mailto:comite.herault@fft.fr)

Site : [www.tennis34.fr](http://www.tennis34.fr)

## *Horaire d'accueil du public :*

*9h à 17h30 du lundi au jeudi sans interruption  
(16h30 le vendredi)*

# LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE TENNIS ENTREPRISE

## Christophe IGUNET Responsable Commission

Responsable Coupe Mixte 3<sup>ème</sup> série,  
christophe.igounet@club-internet.fr  
06 10 45 49 74



## Céline CONTET

Juge arbitre adjoint déléguée aux championnats individuels Dames.  
Responsable Coupe Mixte 4<sup>ème</sup> série, Championnat par équipes Dames et Coupe de l'Hérault TE Dames, Tableau Qualificatif Régional Dames

Contet.celine@gmail.com  
06 22 26 60 26



## Cyril GOMEZ

Responsable du championnat secteur Biterrois  
Juge arbitre adjoint, délégué aux championnats individuels messieurs - secteur biterrois  
cyril.gomez@rte-france.com  
06 24 28 01 98



## Patrick AZEMA

Responsable du Championnat Honneur messieurs, de la 1<sup>ère</sup> division messieurs et du tableau qualificatif régional messieurs

patrick.azema@umontpellier.fr  
06 31 85 37 25



## Frédéric MEYER

Juge arbitre adjoint, délégué aux championnats individuels Messieurs - secteur Montpellier et tableaux finals

frederik.meyer34@yahoo.fr  
06 09 56 13 61



## Jean-Baptiste BORREL

Responsable de la Coupe de France messieurs 4<sup>ème</sup> série

borrel.mallet@wanadoo.fr  
06 85 11 16 71



## Laurent POLGE

Juge arbitre des Championnats individuels  
laurent.polge@fft.fr  
06 15 89 00 10



## Vincent DAUDÉ

Responsable du championnat 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> divisions messieurs

daude.vincent@gmail.com  
06 26 86 36 30



## Cécile DUMAS

Responsable administrative Tennis Entreprise au comité de l'Hérault  
comite.herault@fft.fr  
04 99 77 20 77

# LES COMPETITIONS TENNIS ENTREPRISE

---

Chers(es) amis(es) responsables des sections TE,

## **Gros changement dans le Tennis Entreprise de l'Hérault.**

Pour cette saison 2017, **toutes les inscriptions des équipes se feront en ligne sur la Gestion Sportive**. Vous allez devoir, grâce à votre code d'accès (celui de l'espace licencié), inscrire chacune de vos équipes. Plus de fiche papier. Avec cette nouvelle démarche, l'attestation professionnelle devra nous parvenir début septembre sinon, lors de la saisie des joueurs, ceux qui n'auront pas été enregistrés par la ligue suite au retour de cette attestation, ne pourront pas être inscrits.

Seul le responsable de section aura accès à ce service (pas les capitaines). Une notice explicative vous sera proposée.

La compétition Challenge Format court n'a pas été validée au niveau fédéral et nous sommes donc contraints d'y mettre un terme. Elle n'apparaît donc plus dans l'agenda.

Nous tenons à vous rappeler que le dimanche n'est pas un jour de compétition Tennis Entreprise, nous vous incitons à jouer les rencontres à d'autres moments de la semaine. Si vous devez reporter un match, merci de prévenir les responsables par mail et de mentionner la nouvelle date sur la GS.

En 2016, nous obtenons 3 titres régionaux sur 5 possibles (félicitations aux sections : ASCUM II, Fac de Pharma et ASEH).

Deux équipes jouent toujours en 2<sup>ème</sup> division Nationale : la Fac de Pharmacie et les Enseignants Cœur Hérault.

La progression du nombre d'équipes et de compétiteurs Tennis Entreprise est régulière dans l'Hérault. Nous récoltons ici le fruit de l'investissement des 8 bénévoles de la commission TE mais surtout de votre implication, vous, responsable de section.

Merci à tous car la réussite de toutes les compétitions est le résultat de votre implication.

Bien amicalement,

**Christophe IGOUNET**  
Président de la commission Tennis Entreprise

**Martine BISSET**  
Secrétaire Générale du Comité

# RÈGLEMENTATION ET QUALIFICATION POUR JOUER EN TENNIS ENTREPRISE

---

## Création d'une section TE :

**Rappel :** Pour créer une section TE, il suffit de la déclarer au comité départemental de tennis en spécifiant son nom et celui du responsable (cf document d'identification page 10) et de payer **20 € de droits d'enregistrement**.

Il n'y a plus d'obligation de déclarer l'association en préfecture (plus de dépôt de statuts association loi 1901...).

Ces droits d'enregistrement correspondent à la cotisation statutaire due par les sections. Le Comité perçoit ces droits d'enregistrement et les reverse **intégralement** à la Ligue de Tennis du Languedoc Roussillon.

Pour l'Hérault, 2 zones géographiques sont identifiées :

- **zone est** : Montpellier et cités maritimes.
- **zone ouest** : Béziers et Cœur d'Hérault.

## Les critères de qualification TE pour les joueurs :

- Etre licencié FFT de l'année sportive en cours.
- Etre membre du club / section sur l'année sportive en cours.
- Avoir un contrat de travail dans l'entreprise / l'administration concernée au moment fixé par l'organisateur ou en être retraité (même code APE ou même entreprise). Qualification possible pour les contrats d'alternance, contrats d'apprentissage, et stages de 3 mois minimum, en cours au moment de la date d'engagement fixée par l'organisateur.

# CLASSEMENT : REGLES DE CALCUL

Pas de Capital de Départ

## *Formule de calcul des victoires supplémentaires : V-E-2I-5G*

**V = nombre de victoires** (victoires par wo et bonus championnat compris),

**E = nombre de défaites à échelon égal** (défaites par wo non comprises),

**I = nombre de défaites à 1 échelon inférieur** (défaites par wo non comprises),

**G = nombre de défaites à 2 échelons en dessous et plus, et par WO à partir du 3<sup>ème</sup>.**

Cette formule de calcul rend les défaites plus pénalisantes.

Un nombre élevé de défaites entraîne la diminution du nombre de victoires supplémentaires prises en compte pour le calcul du classement.

### **W.O**

A partir du 3<sup>ème</sup>, chaque WO est considéré comme une défaite à 2 échelons inférieurs.

A partir du 5<sup>ème</sup> WO, le classement est harmonisé à un échelon en dessous du classement calculé

### **Bonus pour absence de défaite à échelon égal ou inférieur**

Tout joueur classé minimum 30/2 peut prétendre à un bonus pour absence de défaite à échelon égal ou inférieur, à condition qu'il ait un minimum de 5 matchs dans son palmarès (victoires et défaites par WO exclues).

### **Bonus championnats individuels**

Chaque partie gagnée en championnats individuels quelle que soit la catégorie d'âge (jeunes, Seniors ou Seniors plus) donne 15 points de bonification. Bonification maximale : 45 points.



# 😊 CLASSEMENT : INFORMATIONS IMPORTANTES

**Le classement 2017 sera connu et entrera en vigueur le 10 octobre 2016**

Accès par Internet : [www.fft.fr](http://www.fft.fr)

**IMPORTANT : TOUTE PERSONNE AYANT ETE CLASSEE AU MOINS EN 3<sup>ème</sup> SÉRIE DOIT IMPÉRATIVEMENT DEMANDER UNE ASSIMILATION DE CLASSEMENT POUR REPRENDRE LA COMPETITION.**

## **Les joueurs « ND »**

Un joueur dispose d'un Classement « Non Déterminé » sur sa licence dès lors qu'il n'a disputé aucun match de simple au cours des 3 années sportives précédentes, que ce joueur ait été licencié ou non durant cette période.

Les joueurs « ND » ne peuvent en aucun cas s'inscrire à un tournoi, ni être inscrits dans une composition d'équipe.

**Ils doivent contacter le comité afin d'effectuer une demande de reclassement : Demande à adresser par mail au service classement du Comité en précisant nom, numéro de licence, meilleur classement obtenu.**

## **Calendrier des classements intermédiaires 2017**

Jeudi	5 janvier	Date limite de prise en compte des matchs pour l'intermédiaire de janvier 2017
Lundi	9 janvier	<b>Mise en ligne du classement intermédiaire dans l'espace du licencié - Application immédiate</b>
Jeudi	31 mars	Date limite de réception des matchs pour l'intermédiaire d'avril 2017
Lundi	3 avril	<b>Mise en ligne du classement intermédiaire dans l'espace du licencié - Application immédiate</b>
Jeudi	30 juin	Date limite de réception des matchs pour l'intermédiaire de juillet 2017
Lundi	3 juillet	<b>Mise en ligne du classement intermédiaire dans l'espace du licencié - Application immédiate</b>

### **CLASSEMENT : BLOCAGE POUR MATERNITÉ**

*La réception des demandes de blocage de classement pour maternité doit se faire au plus tard*

**le 14 septembre 2016 au Comité**

# LES SECTIONS ET CLUBS T.E. PAR ZONE

## ZONE EST, Montpellier et Cités Maritimes

## ZONE OUEST, Béziers et Cœur d'Hérault

A.S.C.A.M. CREDIT AGRICOLE

A.S.E.G. TENNIS

A.S.Enseignants Hérault

ACM HABITAT

ADAS INRA

ADVINI

AIR FRANCE MONTPELLIER

AMICALE HERAULT

APSAEN RECTORAT

ARS LR

ASC UM2 TENNIS

ASCES SANOFI

ASCH MONTPELLIER

ASEM MONTPELLIER

ASIP

ASPACAM

ASPTT ORANGE

Asso Sportive Territoriaux Thau Littoral

BERGER LEVRAULT

C.I.R.A.D. MONTPELLIER

CC GRAND PIC SAINT LOUP

COLLEGE CLAPIERS

DELL SA

E. MAGUELONNE MONTPELLIER

ECUREUIL CLUB CAISSE D'EPARGNE

FAC PHARMACIE AS

FINANCES MONTPELLIER AS

Groupe Marty Transporteurs Hérault

IBM SECTION TENNIS

Infirmières et Sages Femmes Hérault

LA POSTE 34

LYCEE CLEMENCEAU MONTPELLIER

MIDI LIBRE AS

MONTPELLIER U.S. EAUX LR

Professions Médicales Hérault

PWC MONTPELLIER

SECURITE SOCIALE MONTPELLIER

Sté Marseillaise de Crédit Groupe Crédit du Nord

T.A.M. MONTPELLIER

TC CGI MONTPELLIER

UNION MATERIAUX

AMICALE HERAULT

AS CHEMINOTS BEZIERS

CAMERON

CASTEL BEZIERS

COMMERCANTS BITERROIS

DECATHLON BEZIERS

ENSEIGNANTS COEUR HERAULT

GAZELEC BEZIERS

HOPITAL BEZIERS AS

LANGUEDOC ISOLATION

MAIRIE BEZIERS AS

Tennis Asso des Cliniques Privées du Biterrois

TENNIS AUCHAN BEZIERS

.....+ nouvelles sections

# LE CALENDRIER DES COMPETITIONS T.E. DE L'HÉRAULT

<b>COMPÉTITION PAR ÉQUIPE</b>	<b>Début phase départementale</b>	<b>Fin phase départementale</b>	<b>½ finale régionale</b>	<b>Finale régionale</b>	<b>Limite inscription</b>	<b>Page</b>
COUPE MIXTE 4 <sup>ème</sup> série (qualificatif régional)	Octobre 2016	Décembre 2016	Avant 28/03/17	14/05/17	12/09/16	11
COUPE MIXTE 3 <sup>ème</sup> série (qualificatif régional)	Octobre 2016	Décembre 2016	Avant 28/03/17	14/05/17	12/09/16	11
TABLEAU QUALIFICATIF REGIONAL Honneur (dames et messieurs)	Novembre 2016	Décembre 2016	Avant 28/03/17	14/05/17	21/10/16	12
COUPE DE FRANCE 4 <sup>ème</sup> Série Messieurs	9 Janvier 2017	Mars 2017	Avant 28/03/17	14/05/17	04/12/2016	14
COUPE DE L'HERAULT ENTREPRISE Dames	9 Janvier 2017	Mars 2017			04/12/2016	15
CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES Divisions départementales	Semaine du 2 Avril 2017	Juin 2017			03/03/17	16 -17
<b>COMPÉTITION INDIVIDUELLE</b>	<b>Début phase départementale</b>	<b>Fin phase départementale</b>			<b>Limite inscription</b>	
SÉNIOR et SÉNIOR +45 NC et 4 <sup>èmes</sup> séries	Mi novembre 2016	Avril 2017			22/10/16	13
SÉNIOR et SÉNIOR +45 3 <sup>èmes</sup> séries	Février 2017	Avril 2017			22/10/16	13



# FICHE D'IDENTIFICATION SAISON 2017

## DROITS D'ENREGISTREMENT POUR LES SECTIONS T.E.

Le paiement de ces droits d'enregistrement est un préalable obligatoire à la reconnaissance de la section permettant l'inscription des équipes et les échanges entre le comité et les sections.

Nom de la section : .....

N° Affiliation F.F.T. : 14.34 9 \_ \_ \_  
(délivré par la Ligue LR Tennis)

Nom et Prénom du Président ou correspondant : .....

Adresse : .....

CP et ville : .....

Téléphone : domicile : .....

travail : .....

portable : .....

E-mail (obligatoire) : @

Lieu des rencontres : .....

Nature des courts : .....

Règlement de 20 €. Chèque libellé à l'ordre du Comité de Tennis de l'Hérault

**À RETOURNER AU COMITÉ AVANT LE JEUDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016**   
**AVEC LA LISTE EXHAUSTIVE DES JOUEURS QUALIFIÉS DE VOTRE SECTION (impératif)**

# COUPE MIXTE 4<sup>ème</sup> SERIE

## COUPE MIXTE 3<sup>ème</sup> SERIE



Cette compétition étant départementale les équipes sont donc susceptibles de jouer aussi bien dans le secteur montpelliérain que biterrois

### ↪ COMMENT

2 simples messieurs (1 point chacun), 1 simple dame (1 point), 1 double mixte (2 points).

L'équipe est composée d'au moins 2 joueurs et 1 joueuse.

Les joueurs (ses) de simple peuvent participer au double.

Format des simples : 2 sets traditionnels, 3<sup>ème</sup> set éventuel remplacé par un super jeu décisif (en 10 points avec 2 points d'écart).

Format du double : point décisif à 40A dans les 2 premiers sets (en mixte, le relanceur ne choisit pas le côté ! Le garçon sert le point décisif sur le garçon et la fille sert sur la fille) et 3<sup>ème</sup> set éventuel est remplacé par un super jeu décisif (en 10 points avec 2 points d'écart).

### ↪ QUI

- Pour les équipes **Coupe Mixte 4<sup>ème</sup> série**, la limite de classement est 30/1. Il est toléré d'intégrer 2 joueuses classées 30. **Un joueur (se) ayant été classé 15/4 ne peut pas participer à cette coupe.**
- Pour les équipes **Coupe Mixte 3<sup>ème</sup> série**, la limite de classement est 15/1. Il est possible de compléter l'équipe avec des 4<sup>èmes</sup> séries.  
**Néanmoins, un(e) joueur (se) ne doit figurer que dans une liste type.**

### ↪ QUAND

d'octobre à décembre pour la phase départementale.

Les rencontres se jouent le samedi après-midi à 14h comme spécifié dans le calendrier, ou avant cette date limite si les 2 capitaines s'entendent sur **un** jour de semaine (**avertir le responsable de l'épreuve si changement**)

Ce championnat se déroule par poule avec le **classement de juillet 2016.**

**Le vainqueur 4<sup>ème</sup> série joue les phases régionales et peut prétendre aux phases nationales.**

**Le vainqueur 3<sup>ème</sup> série joue les phases régionales (pas de phase nationale).**



**INSCRIPTION VIA LA GESTION SPORTIVE**

**AVANT LE 12 SEPTEMBRE 2016**

**Merci d'envoyer au comité le chèque d'engagement de 25 € par équipe**

# TABLEAU QUALIFICATIF REGIONAL « HONNEUR »

## ↵ COMMENT

Tableau à élimination directe.

Honneur dames : 3 simples + 1 double (le double vaut 2 points).  
Honneur messieurs : 4 simples + 1 double.

Les rencontres se jouent avec le classement 2017.

Une équipe est engagée dans le tableau qualificatif Honneur sans supplément d'engagement.

Les joueurs (ses) de simple sont autorisés à jouer en double.

Format du double : point décisif à 40A dans les 2 premiers sets (le relanceur choisit le côté) et 3<sup>ème</sup> set éventuel remplacé par un super jeu décisif (en 10 points avec 2 points d'écart).

## ↵ QUI

Messieurs : les 12 équipes engagées en Division départementale « Honneur » (Cf page 18)  
Dames : les équipes dames volontaires.

## ↵ QUAND

De novembre à décembre 2016.

Le capitaine qui reçoit :

- contacte son adversaire.
- fournit les balles **neuves** et la feuille de match (**à remplir correctement et lisiblement**).
- présente le juge-arbitre de la rencontre. A défaut, il peut être fait appel au juge-arbitre de l'équipe adverse.

**L'équipe gagnante saisit la feuille de match complètement sur le site de la gestion sportive dans les 48h**

↵ **INSCRIPTION CHEZ LES DAMES OUVERTES SUR GS DU 11 OCTOBRE AU 21 OCTOBRE 2016**

↵ **SAISIE DE LA LISTE TYPE MESSIEURS SUR GS DU 11 OCTOBRE AU 21 OCTOBRE 2016**

 **INSCRIPTION VIA LA GESTION SPORTIVE**

# CHAMPIONNAT INDIVIDUEL TENNIS ENTREPRISE

- **Championnat seniors** dames et messieurs, (N.C. 4<sup>èmes</sup>, et 3<sup>èmes</sup> séries) T.E.
- **Championnat +45 ans** dames et messieurs (N.C., 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> séries) T.E.

## ↪ COMMENT

Tableaux à entrées échelonnées, les tableaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> séries sont terminés.  
Poules possibles pour les dames de NC à 30/3.  
Les deux championnats se déroulent sur la même période.

## ↪ QUI

Tous les joueurs inscrits à un des championnats T.E. par équipes pour l'année en cours.  
Les joueurs peuvent s'inscrire aux deux championnats individuels.

## ↪ QUAND

De novembre à mai.

**Un championnat individuel Béziers (qui intégrera en phase finale la zone Montpellier) et un championnat individuel Montpellier.**

## ↪ DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

**Une seule date d'inscription pour toutes les catégories  
Séniors et +45 ans  
22 octobre 2016**

Pour information, nous allons envoyer par mail à tous les joueurs qualifiés Tennis Entreprise, une fiche individuelle d'inscription pour ce championnat (également consultable sur le site [www.tennis34.fr](http://www.tennis34.fr) ).

Chaque compétiteur devra retourner au Comité :

- Une fiche individuelle d'inscription par épreuve (sénior **et/ou** +45 ans).
- Une copie du certificat médical de non contre indication à la pratique de tennis en compétition encore valide au 30 juin 2017
- Le chèque d'engagement : **10 € par joueur et par épreuve** à l'ordre du Comité de Tennis de l'Hérault.

# COUPE DE FRANCE 4<sup>ème</sup> SERIE MESSIEURS

(Un joueur ayant été classé 15/4 ne peut pas participer à cette coupe)

---

## ↪ COMMENT

3 simples (1 point chacun), 1 double (2 points).

Format des simples : 2 sets traditionnels et 3<sup>ème</sup> set éventuel remplacé par un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart.

Format du double : point décisif à 40A dans les 2 premiers sets et 3<sup>ème</sup> set éventuel remplacé par un super jeu décisif (en 10 points avec 2 points d'écart).

## ↪ QUI

les Messieurs N.C., et 4<sup>ème</sup> série qualifiés T.E.

Un joueur ayant été classé 15/4 ne peut pas participer à cette coupe.

## ↪ QUAND

De janvier à mars 2017.

Le samedi après-midi, sauf entente entre les deux équipes pour jouer un jour de semaine (avertir le responsable de l'épreuve).

Le capitaine qui reçoit :

- contacte son adversaire.
- fournit les balles **neuves** et la feuille de match (**à remplir correctement et lisiblement**).
- présente le juge-arbitre de la rencontre. A défaut, il peut être fait appel au juge-arbitre de l'équipe adverse.

**L'équipe gagnante saisit la feuille de match complètement sur le site de la gestion sportive dans les 48h**

↪ **DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Le 4 décembre 2016**



**INSCRIPTION VIA LA GESTION SPORTIVE**

**Merci d'envoyer au comité le chèque d'engagement de 25 € par équipe**



# COUPE DE L'HÉRAULT ENTREPRISE DAMES

## ↵ COMMENT

2 simples (1 point chacun), 1 double (1 point).

2 joueuses minimum (les joueuses de simple peuvent jouer le double).

Une seule joueuse classée 30 est tolérée par rencontre.

Format des simples : 2 sets traditionnels et 3<sup>ème</sup> set éventuel remplacé par un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart.

Format du double : point décisif à 40A dans les 2 premiers sets et 3<sup>ème</sup> set éventuel remplacé par un super jeu décisif (en 10 points avec 2 points d'écart).

## ↵ QUI

Les joueuses qualifiées Tennis Entreprise 2017, classées 4ème série.  
Des ententes de sections sont toujours possibles.

## ↵ QUAND

De janvier à mars 2017

Le samedi après-midi, sauf entente entre les deux équipes pour avancer la rencontre un jour de semaine (**avertir le responsable de l'épreuve si changement**).

La capitaine qui reçoit :

- contacte son adversaire.
- fournit les balles **neuves** et la feuille de match (**à remplir correctement et lisiblement**).
- présente le juge-arbitre de la rencontre. A défaut, il peut être fait appel au juge-arbitre de l'équipe adverse.

**L'équipe gagnante saisit la feuille de match complètement sur le site de la gestion sportive dans les 48h**

😊 **INSCRIPTION VIA LA GESTION SPORTIVE JUSQU'AU 4 DECEMBRE 2016**  
**Merci d'envoyer au comité le chèque d'engagement de 25 € par équipe**

# CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

## 🔗 COMMENT

Championnat par poules (de 6 ou 5 équipes)  
Divisions dames : 2 simples + 1 double  
Divisions messieurs : 3 simples + 1 double

Les joueurs (ses) de simples sont autorisés(ées) à jouer en double.

Format des simples : au meilleur des 3 sets  
Format du double : point décisif à 40A dans les 2 premiers sets et 3<sup>ème</sup> set éventuel remplacé par un super jeu décisif (en 10 points avec 2 points d'écart).

## 🔗 QUI

Tous(tes) joueur(se)s qualifiés T.E. (pas de limite de classement)  
Possibilité de faire une entente entre 2 sections.

## 🔗 QUAND

Les rencontres se jouent en semaine.  
Les capitaines s'entendent pour le jour et l'horaire du match.  
D'avril à fin juin 2017

Le capitaine qui reçoit :

- contacte son adversaire.
- fournit les balles **neuves** et la feuille de match (**à remplir correctement et lisiblement**).
- présente le juge-arbitre de la rencontre. A défaut, il peut être fait appel au juge-arbitre de l'équipe adverse.

**L'équipe gagnante saisit la feuille de match complètement sur le site de la gestion sportive dans les 48h**

 **INSCRIPTION VIA LA GESTION SPORTIVE**  
**AVANT LE 3 MARS 2017**

**Merci d'envoyer au comité le chèque d'engagement de 25 € par équipe**





# ENTENTE ENTRE DEUX SECTIONS COMPETITIONS 2017

NOM DE LA SECTION N°1 :	NOM DE LA SECTION N°2 :

Nom de la section responsable :	Lieu des rencontres :
Raisons de l'entente :	

**À RETOURNER PAR MAIL AU COMITE,  
SIMULTANEMENT A L'INSCRIPTION DE L'EQUIPE SUR LA GESTION SPORTIVE**

# ANNEXES

# JUGE-ARBITRE DE RENCONTRES PAR ÉQUIPES DE NIVEAU 1 (J.A.E.1)\*

\* *Candidats nés en 1999 et avant*

*Le Juge Arbitre de rencontres par équipes de niveau 1 (J.A.E.1) peut diriger toutes rencontres par équipes de niveau départemental ou régional dans la Ligue où il est licencié (à l'exclusion des Championnats DQDN4).*

Pour préparer l'examen, les candidats sont invités à assister à deux séances de formation (non obligatoires), à choisir parmi les options proposées :

**SESSIONS : SEPTEMBRE 2016 et JANVIER 2017**

*Montpellier  
(CREPS, 2 av. Charles FLAHAULT)*

*Cap d'Agde  
(Au Centre International du Cap d'Agde –  
Avenue de la Vigne)*

Les séances de formation ont une durée approximative de 2 heures – l'examen dure 2h maximum

**Droits d'inscription : 20 € par stagiaire**

**ATTENTION** : Aucune convocation ne sera transmise. Le candidat se présentera en fonction du choix qu'il aura effectué.

SESSION de SEPTEMBRE 2016 Montpellier et Cap d'Agde Le Jeudi à 18h30			SESSION de JANVIER 2017 Montpellier et Cap d'Agde Le Mardi à 18h30		
Séance 1	Séance 2	Examen	Séance 1	Séance 2	Examen
15 sept.	22 sept.	29 sept.	10 janv.	17 janv.	24 janv.
DATE LIMITE D'INSCRIPTIONS : 2 SEPTEMBRE 2016			DATE LIMITE D'INSCRIPTIONS : 4 JANVIER 2017		

**Attention : nombre limité de places : 40 à Montpellier et 20 au Cap d'Agde**

Les inscriptions (dossier complet) seront prises en compte en fonction de leur date d'arrivée au comité

**INSCRIPTIONS AVANT LE 2 SEPTEMBRE 2016 OU LE 4 JANVIER 2017**  
**Veillez télécharger la fiche d'inscription sur [www.tennis34.fr](http://www.tennis34.fr)**

# FORMATION D'ARBITRES

## JEUNES ARBITRES

Seuls les licenciés des catégories 9 à 12 ans peuvent postuler.

**Dans le cadre des clubs de haut niveau, élite ou avenir, une formation est obligatoirement réalisée, soit par le B.E, soit par un bénévole, désigné comme correspondant de la commission départementale d'arbitrage.** La qualification s'effectue sur demande du correspondant au cours de visites assurées par un membre de la commission durant toute la saison sportive.

## (NIVEAU 1)

Seuls les licenciés âgés de 13 ans minimum peuvent postuler.

L'arbitre A1 est compétent pour arbitrer principalement des parties opposant des joueurs jusqu'au classement 15/1.

A titre temporaire, il peut arbitrer des parties de joueurs de 2ème série, dans le cadre des Championnats Régionaux, de France, et du tournoi 'open' (s'il existe) du club où il est licencié. **Cette qualification est temporaire, dans la mesure où compte tenu des minima exigés elle devrait mener, dans le délai d'un an maximum à la qualification supérieure.**

Les formations sont décentralisées et se déroulent dans les clubs (au plus près des candidats), en fonction du nombre d'inscrits : 8 candidats maximum par session. Les séances ont une durée d'une journée. Elles comprennent une partie théorique (3h environ), une partie pratique (30 minutes environ) et un examen (30 minutes de pratique et 1h30 de théorie).

## (NIVEAU 2) – Formation assurée par la Ligue du Languedoc Roussillon

L'arbitre A2 est compétent pour arbitrer des parties opposant des joueurs de toute série dans le cadre des épreuves individuelles et des épreuves des championnats départementaux, régionaux et de France par équipes à l'exclusion de la 1ère Division.

Les formations se déroulent lors des individuels régionaux de jeunes. Elles durent une journée. Elles comprennent une partie théorique (1h30 environ), une partie pratique (1h30 environ) et un examen (1h00 environ).

**Il faut être arbitre A1 depuis un an minimum et avoir arbitré un minimum de 10 parties officielles pour postuler à la qualification d'arbitre A2**

**Droits d'inscription : 20 € par stagiaire**

**INSCRIPTIONS AVANT LE 12 DECEMBRE 2016 (aucune inscription ne sera acceptée au-delà)  
Veuillez télécharger la fiche d'inscription sur [www.tennis34.fr](http://www.tennis34.fr)**